

**DOCUMENTI  
IAI**

**LA POLITIQUE DE L'ITALIE DANS LA MEDITERRANEE  
OCCIDENTALE**

par Roberto Aliboni

Communication présentée au Congrès international La Méditerranée  
occidentale, espace de coopération : [Grenoble], 1-2 mars 1991 / Centre  
d'études de défense et de sécurité internationale-Faculté de droit-Université  
des sciences sociales de Grenoble

IAI9114

**ISTITUTO AFFARI INTERNAZIONALI**

LA POLITIQUE DE L'ITALIE DANS LA MEDITERRANEE OCCIDENTALE  
par Roberto Aliboni\*

Les principaux intérêts de l'Italie dans la Méditerranée Occidentale concernent la coopération économique bilatérale, la coopération militaire bilatérale avec la France et l'Espagne et la coopération politique et économique multilatérale dans le cadre du «Groupe des Neuf».

Le «Groupe des Neuf» a été constitué à Rome le 10 Octobre 1990 au cours d'une réunion à caractère ministériel des pays adhérents: les quatre pays de l'Europe du Sud-Ouest (Espagne, France, Italie et Portugal) et les cinq pays de l'Union du Maghreb Arabe, l'UMA (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie). Malte fait également partie de ce groupe en tant que membre associé.

La notion de Méditerranée Occidentale du «Groupe des Neuf» ne correspond pas exactement à la notion géographique. En effet, le «Groupe des Neuf» comprend deux pays non méditerranéens (la Mauritanie et le Portugal) d'une part, et deux pays de la Méditerranée centrale, la Libye et Malte, d'autre part. Si on considère cette notion élargie de Méditerranée Occidentale, l'inclusion de la Méditerranée Centrale représente pour l'Italie une source d'intérêts en matière de sécurité outre ceux que nous venons de citer.

Examinons, par conséquent, ces différents intérêts italiens dans la Méditerranée Occidentale.

Aspects économiques bilatéraux

Le tableau qui suit illustre sous forme de pourcentages la place de la France et de l'Italie dans le commerce total des pays de la Méditerranée élargie en 1987 et 1989.

---

Tableau 1

<u>Pays importateurs</u>	<u>France</u>		<u>Italie</u>	
	<b>1987</b>	<b>1989</b>	<b>1987</b>	<b>1989</b>
Algérie	21,5	18,9	15,4	17,5
Espagne	15,2	15,9	8,8	10,1
Libye	6,0	6,0	29,3	30,6
Malte	3,0	5,5	17,3	28,5
Maroc	25,3	24,7	5,5	5,6
Mauritanie	23,4	19,1	8,6	9,9
Portugal	13,0	13,0	6,7	7,1
Tunisie	25,0	25,2	13,6	15,5

Source: FMI, Direction of Trade

---

L'Italie occupe manifestement une place importante pour les deux pays de la Méditerranée Centrale, suivis de l'Algérie et de la Tunisie. En revanche, elle est bien loin de l'avoir auprès des deux pays ibériques, du Maroc et de la Mauritanie; cette situation étant due, en effet, à la proximité, aux importations d'hydrocarbures et à leur transport (la conduite qui porte le gaz algérien en Italie traversant le Canal de Sicile et la Tunisie).

Il s'agit, d'un certain côté, d'une position spéculaire par rapport à celle de la France. Toutefois, il est nécessaire de souligner que les échanges de l'Italie avec les trois pays centraux de l'UMA sont en pleine croissance, notamment avec l'Algérie et la Tunisie. Il en va de même pour les pays ibériques.

D'autre part, les financements publics italiens ont subi ces dernières années une réorientation considérable vers les pays méditerranéens, en particulier vers les pays de l'Afrique du Nord: l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, mais également l'Egypte. Cette réorientation exprime l'intérêt croissant des italiens pour la Méditerranée, dont fait partie la zone maghrébine, sans pour autant en être le point de mire.

Les propositions émises par M. Bettino Craxi, en qualité de conseiller spécial du Secrétaire des Nations Unies pour la dette internationale, suggèrent de gérer la question de façon inter-régionale, l'Europe communautaire ayant une responsabilité particulière vis à vis de la Méditerranée et de l'Afrique au Sud du Sahara. Cette orientation panméditerranéenne n'est cependant pas dûe au hasard. Il est opportun d'ajouter que la réorientation méditerranéenne de la coopération italienne est l'objet d'une politique fortement encouragée par le Parti Socialiste Italien ainsi que par ses représentants.

En conclusion, l'Italie est en train de développer ses relations avec les pays du Maghreb et avec les pays ibériques dans le bassin occidental, même si ses relations avec la Libye sont destinées à demeurer importantes. Cette tendance fait partie d'une plus vaste réorientation concernant cependant la Méditerranée dans sa globalité et pas seulement l'UMA ou la Méditerranée Occidentale. A ce propos, il est bon de souligner l'intérêt croissant de l'Italie pour la zone balkanique et danubienne (y compris la Turquie) et pour l'Egypte. Par conséquent, les intérêts italiens en matière de coopération économique n'ont pas tendance à se concentrer sur l'UMA ni même sur la Méditerranée Occidentale, mais plutôt sur l'ensemble de la Méditerranée.

#### La coopération multilatérale

L'Italie participe à cette coopération de deux façons: en tant que membre de la CE et du «Groupe des Neuf».

A partir du moment où les intérêts italiens tendent à se porter davantage sur l'ensemble de la Méditerranée que sur son bassin occidental, pourquoi le Gouvernement italien a-t-il accepté de participer également à une solidarité méditerranéenne plus restreinte, comme celle du «Groupe des Neuf» ?

Il est difficile de répondre à cette question; les déclarations du Gouvernement italien sont également peu claires quant aux motifs d'une telle décision.

Tout d'abord, il est nécessaire de souligner l'intérêt de la France pour les trois pays centraux de l'UMA -Algérie, Maroc et Tunisie- en raison des profonds liens historiques, culturels et économiques qui continuent à les unir et qui explique d'ailleurs sa forte préoccupation face à l'affaiblissement du soutien des traités d'association à la CE à l'égard de ces trois pays, à la suite de l'entrée du Portugal et de l'Espagne dans la CE. Une des préoccupations de la France concerne le maintien d'initiative et de prestige vis à vis de ces trois pays, qui commencent à diversifier leurs relations internationales (politiques et économiques) de façon significative. Comme nous l'avons déjà rappelé pour l'Italie, on peut observer une évolution des rapports avec les trois pays en question en ce qui concerne le Portugal et l'Espagne. Par conséquent, la France a pris l'initiative de créer une solidarité à l'égard de la Méditerranée Occidentale, notamment pour redonner un certain soutien aux trois pays maghrébins et empêcher un affaiblissement excessif de ses rapports bilatéraux avec ces derniers.

Ensuite, la nécessité d'offrir un soutien particulier aux trois pays du Maghreb a été renforcée par les changements survenus en URSS, et surtout en Europe orientale. L'émergence de régimes démocratiques en Europe orientale a immédiatement suscité un particulier intérêt de la part des pays de la CE, semblable à celui que provoqua le retour de la démocratie au Portugal, en Espagne et en Grèce dans les années 70. L'intérêt de la CE quant à soutenir le procès de démocratisation en Europe orientale, en plus des moyens politiques et diplomatiques, se traduit dans l'immédiat par des aides massives et le développement de formes de coopération économique adéquates. Les pays de l'Europe orientale désiraient devenir membres de la CE mais il est probable qu'ils ne seront qu'associés dans le cadre de régimes commerciaux préférentiels. La perspective de voir les pays de la CE soutenir l'Europe orientale (de façon particulièrement généreuse semble-t-il) est vue comme un facteur de rivalité aux yeux des pays du Maghreb, destiné à empêcher non seulement l'amélioration de l'aide reçue jusqu'ici par la CE mais également le maintien de son niveau. Par cette initiative la France a cherché à rassurer ces craintes et les autres pays de l'Europe du Sud-Ouest ont également renforcé leurs engagements à ses côtés, eux-mêmes certainement sensibles au problème de la compétition Est-Sud. Il arrive parfois que cette rivalité concerne les intérêts économiques nationaux des pays européens du Sud-Ouest, comme c'est le cas du Portugal.

Tout ceci explique l'initiative de la France, mais pas encore celle de ses partenaires européens dans le «Groupe des Neuf», même si tous s'efforcent ardemment d'accroître leurs rapports économiques avec les pays du Maghreb (le Portugal étant le plus déterminé). Leur intérêt est dû, en revanche, au problème de l'augmentation de l'immigration causée par les fortes disproportions économiques et surtout démographiques qui existent entre la rive Sud et la rive Nord de la Méditerranée et au rôle particulièrement important que joue le Maghreb dans ce phénomène, soit par sa proximité ou par l'importance des flux d'émigrants qui partent de cette région. Cela représente également une préoccupation non négligeable pour la France. Le troisième motif d'une solidarité spécifique dans la Méditerranée Occidentale ne se limite donc pas à la France mais concerne au

contraire tous les partenaires européens du «Groupe des Neuf».

Ce motif suffit à lui seul à convaincre les autres pays de l'Europe du Sud-Ouest de la nécessité d'adhérer à la solidarité, car les migrations engendrent des problèmes d'origine politique, culturelle et de sécurité, très délicats aux yeux de tous. La solidarité a donc pour but d'accroître et de soutenir le développement de la rive Sud afin de réussir à limiter les migrations.

Quant à l'Italie, l'intérêt porté au «Groupe des Neuf» a été aussi déterminé par la participation de la Libye et de Malte. A l'origine la France avait proposé de lancer l'initiative exclusivement à l'attention de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie, c'est-à-dire au Maghreb dans un sens plus strict et traditionnel. Mais l'Italie posa comme condition à son adhésion de faire participer les deux pays de la Méditerranée centrale. La constitution de l'UMA, y compris la Libye et la Mauritanie, a résolu d'elle-même le problème par la suite. Cela vaut la peine de remarquer la convergence des diplomaties algérienne et italienne vis à vis de la Libye. Ces deux pays, en effet, ont voulu empêcher -en partant même d'exigences diverses- l'isolement d'un pays tout à fait imprévisible et dangereux et, en revanche, encourager son «apprivoisement» au sein de plus amples associations de pays, comme l'UMA et le «Groupe des Neuf» précisément. Quant à Malte, n'étant aujourd'hui ni membre de l'UMA ni membre de la CE -comme le désire ardemment le gouvernement actuel- son statut d'associé lui permet cependant d'être intégré dans la solidarité de la Méditerranée Occidentale, au grand intérêt de l'Italie surtout -comme pour la Libye- pour des motifs de sécurité, thème sur lequel il est opportun de nous attarder.

#### Aspects de la sécurité militaire

On peut entendre la sécurité au sens large, c'est-à-dire comme une politique ayant pour but de prévenir les conflits, et dans laquelle la coopération économique et sociale, entre autre, joue un grand rôle. Cette politique de sécurité au sens large est la politique que la CE pense adopter dans le cadre de l'Union Politique Européenne. L'idée de sécurité communautaire est définie par les «Conclusions» de la Présidence italienne émises après le Conseil Européen de Rome en Décembre 1990: «La politique étrangère et de sécurité commune devrait se proposer de maintenir la paix et la stabilité internationale, développer des relations amicales avec tous les pays, promouvoir la démocratie, l'Etat de droit et le respect des droits de l'homme, favoriser le développement économique de tous les pays...».

D'autre part, on peut faire référence aux facteurs internationaux qui influencent la sécurité intérieure des pays, c'est-à-dire au terrorisme, à la criminalité organisée, au trafic de stupéfiants, etc... A ce sujet, l'Italie a engagé certaines coopérations bilatérales par la signature d'accords spécifiques, avec par exemple l'Egypte et le Maroc. Cependant, ici aussi le cadre communautaire a son importance. Les pays de la CE adhèrent déjà à cette politique de sécurité au sein du Groupe Trévi lequel est d'ailleurs destiné à être transformé en un Conseil d'affaires intérieures de la CE.

Dans le cas présent le terme de sécurité est employé de façon limitative, à savoir militaire.

Dans un contexte militaire -et donc de politique de défense-les seules

menaces possibles dans la Méditerranée Occidentale élargie pourraient venir de la Libye, selon les italiens. En effet, ce pays estime avoir un fort contentieux vis à vis de l'Italie, surtout en ce qui concerne le dédommagement de l'Italie à son égard à la suite des guerres et des colonisations. L'accord survenu à cet effet entre les deux pays, avant l'avènement de l'actuel régime libyen, a été dûment exécuté par les italiens sans être toutefois considéré valable de la part des libyens.

En réalité, le contentieux bilatéral entre la Libye et l'Italie naît en grande part du contentieux anti-occidental du régime de Tripoli face à la présence de l'OTAN et des forces militaires américaines en Italie, vue comme une menace à sa sécurité nationale. Ce problème apparaît bien plus grave qu'on ne pourrait l'imaginer à première vue. On sait qu'à la suite de la crise provoquée par les bombardements américains sur Tripoli et Bengasi en 1986, le Gouvernement libyen n'hésita pas à lancer un Scud contre les installations américaines présentes sur l'île de Lampedusa (actuellement gérées par les italiens).

C'est dans ce cadre qu'il faut envisager la question de Malte. Du point de vue libyen, une alliance avec Malte, bien avant d'être contre l'Italie, serait dirigée contre l'OTAN et les Etats-Unis. Face à la tension Est-Ouest une alliance libyenne et Maltaise mettrait les forces occidentales en difficulté quant au contrôle du Canal de Sicile. Aujourd'hui une telle éventualité est en principe exclue étant donné le choix de neutralité de Malte, à la suite de son indépendance. Toutefois, chacun sait que le gouvernement Maltais, dirigé par le travailliste Dom Mintoff, pratiqua pendant longtemps une politique constante de neutralisme actif, fortement pro-libyen. Ce fut donc dans le but de contrôler ces tendances de neutralisme qu'en 1980 l'Italie décida d'étendre sa garantie à la neutralité maltaise.

En ce qui concerne la solidarité dans la Méditerranée Occidentale il faut observer que le Gouvernement italien prit une telle décision de garantie envers Malte après avoir échoué dans sa tentative de convaincre l'Algérie, la France et la Libye à agir de même par voie multilatérale. De ce fait, du point de vue italien on peut considérer la constitution du «Groupe des Neuf» comme un support multilatéral complémentaire à la neutralité de Malte et par conséquent comme un support à sa politique même de sécurité dans la région.

La neutralité maltaise apparaît donc plus claire et plus sûre aux yeux de l'Occident grâce au changement de gouvernement de La Valletta. En outre, la détente Est-Ouest et la perspective de son adhésion à la CE pourrait pousser le gouvernement de Malte à dissoudre sa propre neutralité dans la politique de sécurité et de coopération que la CE entend réaliser avec l'Union Politique Européenne, comme nous l'avons vu. Cela conduirait donc à l'entrée de Malte, jusqu'ici seulement associée, dans le «Groupe des Neuf» en rassurant le gouvernement italien et les intérêts occidentaux. Cela risquerait évidemment de provoquer une certaine tension avec la Libye, même si celle-ci existe déjà et est destinée à persister tant que durera le régime actuel.

Afin de conclure sur les problèmes de sécurité posés par la Libye, du point de vue italien, il est nécessaire de souligner les aspects plus strictement relatifs à la partie occidentale de la Méditerranée. Le panarabisme comme fondement de la politique étrangère libyenne polarise en principe l'intérêt de ce pays vers le Machrek. Toutefois, c'est dans le Maghreb, dans la bande sahélienne et en Afrique que ce pays joue effectivement un rôle plus actif: du Tchad au Niger, à l'Afrique

occidentale, à la Tunisie et au Sahara occidental. En Tunisie, une crise légèrement plus importante que l'incident de Gafsa qui provoqua l'intervention de la France, ne pourrait laisser l'Italie indifférente. A ce propos le gouvernement italien attribue une grande importance à la fonction de frein et de responsabilité que l'UMA serait destinée à assumer à l'égard de la Libye, selon la diplomatie algérienne. Par conséquent, l'appui italien à l'UMA (et donc au «Groupe des Neuf»), toujours à cause de la Libye, prend également une dimension de sécurité.

#### La coopération militaire franco-italienne et espagnole

Les aspects militaires de la politique italienne dans la Méditerranée occidentale impliquent une collaboration croissante aéronavale bilatérale avec la France comme avec l'Espagne.

Il existe un accord aéronaval et de défense aérienne entre l'Italie et la France, de même qu'un accord bilatéral aéronaval avec l'Espagne depuis la moitié des années 80, mais aucun accord en matière de défense aérienne; Toutefois, l'information radar des trois pays est intégrée au sein de l'OTAN.

Ces accords bilatéraux ont pour fin de parvenir à une analyse commune de la situation, aussi vont-ils au-delà des objectifs traditionnels inclus dans ce genre d'accords (formation, assistance technique, visites et autres échanges de personnel, etc.). Dans le milieu militaire de tels accords représentent pour un grand nombre le signe d'une coopération très intense et sincère.

Les réseaux bilatéraux n'ont pas été transformés en accord trilatéral malgré un certain accord de fait. En effet, les aspirations à une trilatéralisation des accords se sont heurtées aux réserves tantôt françaises tantôt italiennes. Ainsi à la fin des années 80, alors que le débat sur l'intégration de la défense européenne était relancé et que la France était disponible, la politique italienne empêchait la coagulation des noyaux de défense et de sécurité européens n'y voyant qu'un facteur contraire à la solidarité de l'OTAN.

Les accords ne prévoient pas la défense réciproque en cas de conflit, aussi n'entraient-ils pas automatiquement en action lors de crises spécifiquement bilatérales (comme par exemple, une crise hispano-marocaine pour Ceuta ou Melilla), ni à l'occasion de l'intervention d'un des pays (comme la France ou l'Italie en cas de crise entre la Libye et la Tunisie ou entre la Libye et Malte).

Quel sens a cette coopération du point de vue italien ? Face à de tels accords limités en cas de crises et à de si faibles menaces provenant de la rive sud de la Méditerranée occidentale pour l'Italie, la signification de la coopération militaire entre l'Espagne et l'Italie dans la région se trouve ailleurs que dans la région même: premièrement, elle vise à renforcer la coopération entre trois pays lesquels, bien qu'appartenant à l'Alliance atlantique, font partie de son organisation militaire, l'OTAN, de façon distincte; deuxièmement, elle est destinée à créer les préliminaires d'une coopération entre les trois pays à plus long terme, notamment celle de l'Espagne, en prévision de plus amples menaces et de problèmes majeurs concernant l'Occident et l'Europe dans la Méditerranée orientale et, dans une certaine mesure, centrale.

De ce point de vue, la forte réassurance de la coopération dans la Méditerranée occidentale apparaît nettement évidente pour l'Italie. Celle-ci atteint en effet deux objectifs: elle renforce l'efficacité de l'Alliance et évite le risque que

l'Italie soit isolée dans la bande du sud de l'Europe entre une zone relativement tranquille telle que celle du bassin occidental de la Méditerranée, et au contraire une zone de grande turbulence, comme celle des bassins orientaux et centraux où, selon les italiens, naissent les vraies menaces à la stabilité et à la paix.

### Conclusions

On peut résumer les principales conclusions de cet examen sur la politique de l'Italie dans la Méditerranée occidentale en définissant les intérêts italiens dans cette région comme suivant:

- -prééminence de l'ensemble Méditerranéen, de la Méditerranée orientale et centrale dans les intérêts politiques, économiques et de sécurité de l'Italie;
- -intérêt en général à relier la coopération avec les autres pays européens de la Méditerranée Occidentale à de plus amples organisations européennes et occidentales déjà existantes: la coopération économique à la CE et la coopération militaire à l'organisation de la sécurité occidentale;
- -à ce propos, intérêt à créer une coopération militaire avec la France et l'Espagne qui, tout en appartenant à l'Alliance atlantique, font partie de son organisation militaire (l'OTAN) de façon distincte;
- -intérêt italien à renforcer la coopération militaire avec la France et l'Espagne dans le but de créer, à long terme, les préliminaires d'une coopération entre les trois pays, en particulier de l'Espagne, en prévision de plus amples menaces et de problèmes majeurs concernant l'Occident et l'Europe dans la Méditerranée orientale;
- -empêcher le risque que l'Italie soit isolée dans la bande du sud de l'Europe, entre une zone relativement tranquille et au contraire une zone de grande agitation, telle que celle du bassin oriental et central où, du point de vue italien, naissent les vraies menaces à la stabilité et à la paix.
- -intérêt italien de développer les rapports économiques avec les pays du Maghreb et, en particulier, de favoriser leur développement afin d'atténuer la pression migratoire;
- -intérêt italien de renforcer ses politiques en matière de sécurité dans la Méditerranée centrale au sein de la coopération multilatérale, tel que le «Groupe des Neuf».

\* Directeur des recherches de l'Istituto Affari Internazionali, Rome